

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015

**Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avenant à la convention Ville / Association l'île aux Trésors
Subvention exceptionnelle**

La ville de Quimper subventionne les frais afférents à l'intervention d'un expert-comptable pour arrêter et certifier les comptes annuels de l'association « L'île Aux Trésors ». L'association a décidé de mettre fin à son activité de gestionnaire de crèche. Les comptes seront donc arrêtés après le 30 septembre et cela nécessite une deuxième intervention de l'expert-comptable en 2015 pour un montant de 10 000 €. L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour couvrir ces frais.

La ville aide financièrement l'association « L'île Aux Trésors » qui gère une crèche de 20 places dans le quartier de Creac'h Gwen. N'étant plus en capacité de gérer financièrement la crèche, l'association a décidé de mettre fin à son activité au 30 septembre.

La convention qui lie la ville et l'association prévoit le remboursement des frais comptables, équivalent à 12 200 € annuels.

Cette année, du fait de la clôture des comptes de l'association à sa dissolution, la ville devra verser 2 fois le remboursement des frais comptables. Les frais d'expert-comptable pour clôturer les comptes de l'association « L'île Aux Trésors » au 30 septembre, sont estimés à environ 10 000 € et seront remboursés sur présentation de facture, conformément à la convention.

Un avenant à la convention avec l'association est établi afin de prévoir cette subvention exceptionnelle.

Après avoir délibéré (une abstention), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant à la convention avec l'association « L'Ile Aux Trésors ».

Le maire,

Ludovic JOLIVET